



Indirect Tax VAT alert

ForReg pour les personnes qui ne disposent pas d'une méthode d'authentification belge

Faisant suite à la communication gouvernementale d'octobre 2023 indiquant qu'à partir de fin janvier 2024, les e-services du gouvernement belge ne seront plus accessibles avec un certificat commercial (pour plus d'informations, voir notre précédente alerte '[Les certificats 'GlobalSign' et 'Isabel' ne donneront plus accès aux e-services'](#)), le gouvernement belge a introduit l'application ForReg (Foreign Registration).

Nouvelle procédure

ForReg est une application qui permet au Service public fédéral Finances d'autoriser l'accès à ses applications à des personnes ne disposant pas d'une méthode d'authentification belge (telle que eID, Itsme, ou TOTP) ou de login eIDAS (electronic identification and trust services).

Cependant, si eIDAS est l'une des méthodes d'authentification disponibles pour l'application à laquelle l'utilisateur souhaite accéder et que eIDAS est accessible dans son pays, la méthode d'authentification eIDAS doit obligatoirement être utilisée.

Grâce à la méthode de validation ForReg, ces personnes n'ont plus besoin de se déplacer physiquement en Belgique. Auparavant, les personnes qui ne disposaient pas d'une méthode d'authentification belge devaient s'inscrire en personne auprès d'un bureau d'enregistrement local ou auprès du Service public fédéral Stratégie et Appui (BOSA).

Accès

Inscription unique

La première étape est la création d'un compte BOSA. Il convient ensuite de s'inscrire pour accéder à l'application souhaitée pour finalement arriver sur ForReg, où l'utilisateur doit s'identifier soit 'en son nom propre', soit 'au nom d'une entreprise.' Un passeport ou une carte d'identité doit toujours être téléchargé(e). Si l'utilisateur agit au nom d'une entreprise, des documents supplémentaires tels qu'un contrat de travail et un extrait des statuts de l'entreprise doivent être téléchargés.

Un employé du SPF Finances traitera la demande et vérifiera l'identité lors d'un entretien vidéo. Dès que l'identité est validée, l'accès à l'application demandée est accordé.

Connexions ultérieures

L'accès à l'application se fait en se connectant avec le nom d'utilisateur et le mot de passe (du compte BOSA).

Applications

Actuellement, ForReg ne peut être utilisé que pour accéder à 'PDIE', l'application en ligne permettant de soumettre et consulter les déclarations de remboursement des droits d'accise sur le diesel professionnel. Les applications 'Biztax' et 'Intervat' devraient suivre prochainement.

Conclusion

ForReg représente une avancée dans la bonne direction. Cependant, il reste à voir quand ForReg sera disponible pour d'autres applications telles que 'Intervat.'

En outre, ForReg ne résout toujours pas toutes les situations. Par exemple, un administrateur étranger qui souhaite ou doit attribuer un rôle à l'un de ses employés (par exemple, le rôle de 'sa propre entreprise' ou de 'mandataire exécutant') ne peut actuellement pas le faire via ForReg.

Deloitte continuera bien sûr de suivre l'évolution de cette situation et vous tiendra informé(e) en temps opportun.

Contacts

Si vous avez des questions concernant le sujet de cette alerte, veuillez contacter votre conseiller fiscal habituel auprès de notre bureau Deloitte en Belgique ou:

- Ides Theuninck, itheuninck@deloitte.com, + 32 2 600 66 33

Pour toute question d'ordre général, veuillez contacter:
bedeloittetax@deloitte.com, + 32 2 600 60 00

Nous vous invitons à consulter notre site web: [Deloitte Indirect Tax Belgium](#)

Restez à l'écoute des dernières évolutions:
[Tax News and Insights](#) | [Deloitte Academy](#)

Deloitte refers to one or more of Deloitte Touche Tohmatsu Limited (“DTTL”), its global network of member firms, and their related entities (collectively, the “Deloitte organization”). DTTL (also referred to as “Deloitte Global”) and each of its member firms and related entities are legally separate and independent entities, which cannot obligate or bind each other in respect of third parties. DTTL and each DTTL member firm and related entity is liable only for its own acts and omissions, and not those of each other. DTTL does not provide services to clients. Please see www.deloitte.com/about to learn more

Deloitte provides industry-leading audit and assurance, tax and legal, consulting, financial advisory, and risk advisory services to nearly 90% of the Fortune Global 500® and thousands of private companies. Our professionals deliver measurable and lasting results that help reinforce public trust in capital markets, enable clients to transform and thrive, and lead the way toward a stronger economy, a more equitable society and a sustainable world. Building on its 175-plus year history, Deloitte spans more than 150 countries and territories. Learn how Deloitte’s approximately 415,000 people worldwide make an impact that matters at www.deloitte.com.

This communication contains general information only, and none of Deloitte Touche Tohmatsu Limited (“DTTL”), its global network of member firms or their related entities (collectively, the “Deloitte organization”) is, by means of this communication, rendering professional advice or services. Before making any decision or taking any action that may affect your finances or your business, you should consult a qualified professional adviser.

No representations, warranties or undertakings (express or implied) are given as to the accuracy or completeness of the information in this communication, and none of DTTL, its member firms, related entities, employees or agents shall be liable or responsible for any loss or damage whatsoever arising directly or indirectly in connection with any person relying on this communication. DTTL and each of its member firms, and their related entities, are legally separate and independent entities.

© 2024 Deloitte Belgium

[Update your preferences](#) | [Unsubscribe](#)